

Radiotélévision

→

nouveaux services de programmation. Cela est possible par l'extension et le perfectionnement du volet satellisé du système de télédistribution (câble) canadien. Les nouveaux services devront être mis en place assez tôt pour permettre à la distribution canadienne de pousser ses avantages par rapport aux satellites étrangers de diffusion directe, mais d'une façon assez ordonnée pour ne pas rompre l'équilibre économique du système canadien de radiotélévision. Les

comparables à ceux de leurs concurrents étatsuniens, qui disposent d'un marché beaucoup plus large, travaillent pour un public dix fois plus nombreux et ont des recettes bien plus importantes que les leurs.

Les rigoureuses contraintes économiques qui sont imposées aux producteurs se répercutent sur les préférences du téléspectateur canadien. A la télévision de langue anglaise, les émissions américaines vont jusqu'à accaparer 85 p. 100 de

velle aux entreprises de production, d'offrir une proportion appréciable d'émissions canadiennes très diverses, en sorte que les téléspectateurs puissent toujours trouver une émission de qualité à leur goût qui soit capable de concurren-

Télévision payante

Jusqu'à ces derniers mois, le téléspectateur de la région montréalaise abonné au câble, ce qui est la norme en milieu urbain, pouvait recevoir les programmes de vingt-sept chaînes, dont quinze à programmation régulière (huit en anglais, sept en français), sans compter les stations étatsuniennes, qu'il captait aisément. Depuis le mois de février, il peut aussi, à condition d'avoir fait l'acquisition d'un décodeur et souscrit un ou plusieurs abonnements, recevoir des programmes de télévision payante. Celle-ci offre en permanence une gamme étendue d'émissions de qualité et un grand choix de films dont certains sont donnés avant même leur sortie commerciale. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications a délivré des licences de télévision payante à des compagnies de câble, les autorisant à assurer un service national d'intérêt général (Premier choix/First choice) et un autre d'intérêt culturel (C Channel), des services régionaux dans les provinces de l'Atlantique, dans l'Alberta et en Ontario, un service multilingue dans la région de Vancouver et un service de langue française pour l'est du Canada (TVEC). Il en coûte pour s'abonner à la première chaîne de son choix environ dix-sept dollars canadiens par mois, à quoi viennent s'ajouter, si l'on veut recevoir plus d'une chaîne payante, treize dollars pour chaque canal supplémentaire.



Dans les villes, la plupart des téléspectateurs canadiens reçoivent les émissions par câble.

Canadiens auraient ainsi accès à une large gamme d'émissions satellisées provenant des quatre coins du monde ainsi qu'à un éventail complet de services canadiens de toute nature, programmation et autres.

Le second objectif que s'est fixé le gouvernement est l'enrichissement de la programmation canadienne grâce à la création d'un fonds public de développement de la production d'émissions destinées aux sociétés de production et aux producteurs indépendants. Les producteurs canadiens, en effet, n'ont pas pu compter jusqu'ici sur des moyens

la durée d'écoute aux heures de pointe, et 77 p. 100 de ce temps sur l'ensemble de la journée. La télévision d'expression française est dans une situation un peu plus favorable. On observe cependant chez les téléspectateurs une tendance à abandonner les émissions en français pour se retourner vers les émissions des stations américaines, surtout les "dramatiques". Les jeunes Canadiens francophones de douze à dix-sept ans consacrent 59 p. 100 de leur durée d'écoute à regarder des émissions américaines.

Le fonds de développement devrait permettre, en donnant une vigueur nou-

cer, au Canada comme à l'étranger, les émissions des autres pays.

Les deux autres priorités définies par le gouvernement canadien sont d'ordre administratif. Les étapes suivantes verront se développer une offensive sur plusieurs fronts. Citons le front « radiotélévision en français » qui vise à étendre et à développer les services en français aussi bien au Québec que dans les autres régions et à favoriser l'exportation de ces réalisations. Toutes les mesures envisagées par le ministère des communications feront l'objet de débats publics auxquels les Canadiens sont conviés. ■